



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33  
NOMBRE DE PRESENTS : 29  
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué 1<sup>er</sup> avril (éléments budgétaires) et le 8 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

**ABSENTS** : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. BAUCHU à M. ZAINSKI

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame COMMARIEU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025- DELIBERATION N° 5/27.**

Réf: Finances – Thierry Thodiard /7.1.2

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DES ZONES D'ACTIVITES ET LOTISSEMENTS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2025 de la zone d'activités Auguste 2 et du lotissement La Tour, ceci pour les opérations nouvelles, pour chacune des sections tant en dépenses qu'en recettes, avec l'équilibre suivant :

Zone Auguste 2

Section de fonctionnement à 30 000,30 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 30 000,30 €

Section d'investissement à 266 242,77 € avec un excédent d'investissement reporté de 266 242,77 €

Soit un total de 296 243,07 €

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
				65 – Charges de gestion courante			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
				16 – Emprunts et dettes			

Lotissement La Tour

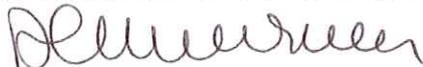
Section de fonctionnement à 90 116,67 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 116,67 €

Section d'investissement à 2 662 486,29 € avec un déficit d'investissement reporté de 2 572 486,29 €

Soit un total de 2 752 602,96 €

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				011 – Charges à caractère général			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
16 Emprunts et dettes				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			

La délibération a été adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME****LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Marie-Josée COMMARIEU****LE MAIRE**

**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/04/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.